



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Proximité

2020 DJS 64 Subventions (291.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (14^e).

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les clubs et associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris dans le développement au quotidien de la vie sportive.

La Ville de Paris a développé une politique de partenariat avec plusieurs associations parisiennes majeures. Ce partenariat s'est traduit sous la forme d'une convention annuelle, tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne, et élaborée en concertation étroite avec la mairie d'arrondissement lorsqu'elle concerne une association locale. Au cours de la saison dernière, 109 conventions annuelles d'objectifs ont été signées.

Dans un souci de continuité d'action et de pérennisation des liens noués avec les associations sportives parisiennes, la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs permettra dès cette année de renforcer les liens de partenariat. La finalité de ces objectifs poursuivis sur plusieurs années est de permettre aux associations de développer leur projet sportif et éducatif, notamment en faveur des jeunes et du public féminin et de mener leurs actions en concertation avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de promouvoir leurs disciplines respectives dans la capitale.

En outre, pour chacune des associations concernées, la subvention est accordée en considération de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de licenciés inscrits, ainsi que du bilan des activités et du dynamisme constaté. Cet état des lieux fait l'objet d'un diagnostic partagé à l'automne entre l'association, l' élu d'arrondissement et les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports compétents dans le but premier de promouvoir et développer des actions sportives relevant d'un intérêt local (telles que celles en faveur du sport féminin ou de l'intégration sociale). Les montants proposés ont bien sûr fait l'objet d'une concertation préalable avec la maire d'arrondissement.

Je vous prie donc de m'autoriser à signer huit avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs annexés au présent projet et d'approuver la répartition d'une somme de 291.000 euros, entre les associations suivantes :

- Gassendiana (gymnastique féminine et gymnastique d'entretien) pour 9.500 euros
- Basket Paris 14 (basket-ball) pour 12.500 euros
- Roc 14 (escalade et activités physiques en pleine nature) pour 10.000 euros
- En Avant de Paris (gymnastique) pour 26.000 euros
- Paris Alésia Football Club (football) pour 53.000 euros
- Jeunesse Athlétique de Montrouge (omnisport) pour 35.000 euros
- Femina Sport Association Sportive (tennis, natation et gymnastique) pour 50.000 euros
- Club Athlétique de Paris (football) pour 95.000 euros

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris